

## NOUS CONTACTER



### Lycée Jean PERRIN

74 rue Verdillon  
13010 MARSEILLE

### Administration



04 91 74 29 30



[ce.0130053m@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0130053m@ac-aix-marseille.fr)

### Intendance-Bureau 8

Accueil de 7h30 à 11h30 -Service fermé l'après midi



04 91 74 74 65 ou 04 91 74 75 71



[sec.ges.lyc.perrin@ac-aix-marseille.fr](mailto:sec.ges.lyc.perrin@ac-aix-marseille.fr)

### Internat - Bureau des Maitres



04 91 74 97 61

[internat@lyceejeanperrin.com](mailto:internat@lyceejeanperrin.com)

### Site web de l'établissement

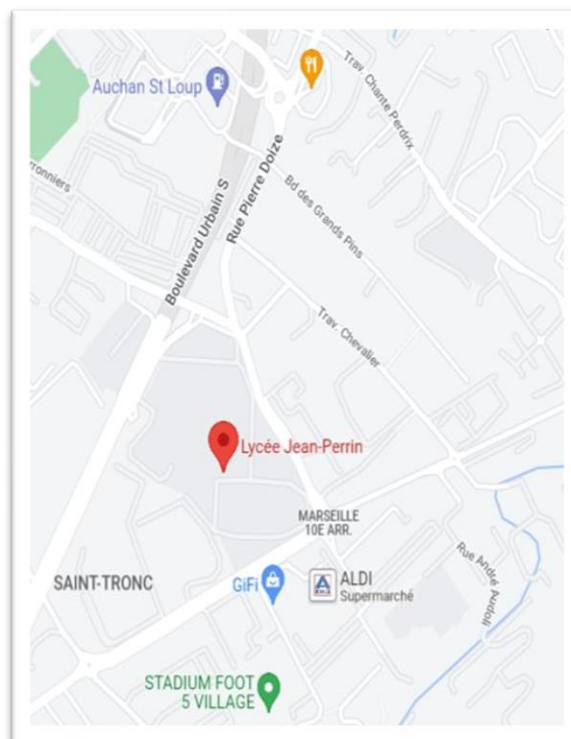
<https://www.site.ac-aix-marseille.fr/lyc-perrin>

### Écrire au webmestre du site



[webmestre.0130053m@ac-aix-marseille.fr](mailto:webmestre.0130053m@ac-aix-marseille.fr)

## NOUS SITUER



## SE RENDRE AU LYCEE

Accès transports en commun



Station Métro Ste Marguerite - Dromel, M2  
puis Bus n°16 ou 16S et 17  
(Arrêt devant le lycée)

autres lignes de Bus: 15, 18, 24, 91



Lycée  
Jean  
Perrin  
Marseille

## INTERNAT



  
**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DEVENIR INTERNE AU LYCEE JEAN PERRIN



Accessible aux élèves de l'enseignement secondaire et du supérieur ; l'internat compte 370 places (garçons et filles). L'admission en internat prend en compte certains critères (sociaux, familiaux, d'éloignements...) mais peut aussi être ouverte sur candidature, aux étudiants marseillais. L'étude des dossiers se fait alors individuellement en commission.

### FONCTIONNEMENT

L'internat est ouvert du dimanche soir 20h au samedi 7h15 pendant les temps scolaires. Il est fermé pendant les vacances scolaires, y compris en période de concours, petits congés (jours fériés) et les week-ends. Le service d'accueil du dimanche soir se fait exclusivement entre 20h et 21h (sans demi-pension). Au-delà l'élève interne devra se retourner vers son **correspondant\***.

☞ Dans la journée, les étages de l'internat sont fermés tous les jours de 7h15 à 18 heures, sauf le mercredi où l'internat réouvre à partir de 13 heures.

### LE CORRESPONDANT

(\*) Tout élève interne dont les parents résident à plus de 30 Kms du lycée, doit obligatoirement avoir un correspondant, domicilié à Marseille ou à proximité, pouvant l'accueillir en cas de nécessité (exclusion, fermeture exceptionnelle de l'internat) et le prendre en charge en cas d'hospitalisation.

## STRUCTURE DE L'INTERNAT

L'internat est divisé en trois zones :  
-Le rdc avec le bureau des maitres et les locaux des clubs



-Trois étages dont deux pour les garçons et un pour les élèves dits hébergés



-Un étage de filles en box individuel (4ème étage)

### LE SERVICE RESTAURATION

Avec plus de 1000 repas servis chaque jour, le service de restauration offre aux élèves du lycée, la possibilité de profiter de repas équilibrés dont la composition est élaborée par un Chef Cuisinier.

Les élèves ont le choix d'un repas en salle ou à emporter-caféteria.

Accueil de:

- 07h00 / 07h30 : Petit déjeuner
- 11h30 / 13h20 : Déjeuner
- 18h30 / 19h20 : Diner



### LES TARIFS

Les tarifs de l'internat (restauration et hébergement inclus) varient selon la formule d'hébergement choisie. Compris entre 1800 € et 2000 € par an, ces frais sont forfaitaires et payables d'avance par trimestre.

### UNE AIDE FINANCIERE POUR L'INTERNAT

Pour les élèves scolarisés de la 2nde à la terminale, si vous bénéficiez de la bourse nationale du lycée. Une prime annuelle d'internat, peut vous être accordée en déduction des frais de pension. Comme le précise un arrêté paru au *Journal officiel* le 14 juillet 2021, elle varie dorénavant selon l'échelon de la bourse : de 327 € à 672 € pour un lycéen. (cf [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr).)

Pour les étudiants scolarisés en enseignement supérieur, la demande de bourse s'effectue auprès du **Crous** qui tient compte de certains critères dont l'éloignement avec l'internat.

Pour plus d'informations, consulter le site :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

### GESTION ADMINISTRATIVE

Que ce soit pour les formalités d'entrée ou de sortie, la facturation aux familles, le service « Intendance-Bureau n°8 » est votre interlocuteur.